

## MODALITES D'ADMISSION ET TARIFS

*Vous allez être hospitalisé(e) : comment seront pris en charge vos frais d'hospitalisation ?*

### ADMISSION ET MODE DE PRISE EN CHARGE :

- Apporter l'attestation d'assuré(e) social(e) et/ou de la carte vitale, ainsi qu'une pièce d'identité.
- Apporter l'attestation de déclaration du médecin traitant.

Une facture vous sera remise au moment de votre sortie.

DESIGNATION	TARIFS TTC	
	Hospitalisation	Ambulatoire
Forfait hospitalier <sup>1</sup>	20 € / jour	
Forfait PAS par séjour	24 €	24 €
<b>Prestations</b>		
Téléphone	5 € / jour	
Accès au Wifi haut débit illimité	5 € / jour	5 € / jour
Repas accompagnant	10 €	10 €
Lit accompagnant + petit-déjeuner	10 €	
Bouteille d'eau minérale (1,5 l)	1 €	1 €
Gourde aluminium (400 ml)	5 €	5 €
Trousse nécessaire de toilette	5 €	5 €
<b>Chambre particulière - Tarif par jour<sup>1</sup></b>		
Instant détente <sup>2</sup>		25 € en Ophtalmologie
Box Confort <sup>2</sup>		35 € en ORL / 70 € en Ophtalmologie
Chambre Confort <sup>2</sup>	60 €	
Chambre Privilège <sup>2</sup>	90 €	90 € en ORL et en Ophtalmologie
Chambre Kids Privilège <sup>2</sup>	110 €	100 € en ORL

**VOLS ET DEGRADATIONS** : Les patients sont priés de ne pas apporter d'objets de valeur ni d'importante somme d'argent. **La Clinique décline toute responsabilité en cas de vol, de perte d'espèces ou d'objets.**

**A SAVOIR** : Le repas accompagnant est à commander avant 10h00 pour le déjeuner et avant 16h00 pour le dîner. En ce qui concerne la télévision, la demande se fait auprès de l'accueil lors de votre admission.

**VISITES** : Les visites sont autorisées de 12h00 à 20h00.

**TENUE** : Les patients et leur famille sont tenus de respecter le repos des patients : merci de parler à voix basse. **Il est interdit de fumer et de vapoter dans l'enceinte de la Clinique.**

**HEURE DE SORTIE** : Dans le cadre de l'organisation des soins, nous vous demanderons le jour de votre sortie de bien vouloir libérer la chambre entre 9h00 et 10h00.

<sup>1</sup> Facturation du 1<sup>er</sup> jour d'hospitalisation au jour de sortie inclus (décret n° 2019-719).

<sup>2</sup> Détail des offres ci-joint.